

Comité permanent des comptes publics

Nomination et composition du Comité

Les membres du Comité permanent des comptes publics (le Comité) sont nommés en vertu du Règlement de l'Assemblée législative. La composition du Comité est proportionnelle à la représentation des partis à l'Assemblée législative. Tous les membres ont le droit de vote pour les motions, à l'exception du président, qui ne peut voter qu'en cas d'égalité des voix. Le Comité est établi pour la durée de la législature, c'est-à-dire la période à compter de l'ouverture de la première session suivant immédiatement une élection générale jusqu'à la dissolution de l'Assemblée législative.

Conformément au Règlement, le Comité permanent des comptes publics a été nommé le 10 décembre 2007, pour la durée de la 39^e législature. En septembre 2011, la composition du Comité était la suivante :

- Norm Sterling, président du Comité, Parti progressiste-conservateur
- Peter Shurman, vice-président, Parti progressiste-conservateur
- Wayne Arthurs, Parti libéral
- Aileen Carroll, Parti libéral
- France Gélinas, Nouveau parti démocratique
- Jerry Ouellette, Parti progressiste conservateur
- David Ramsay, Parti libéral
- Liz Sandals, Parti libéral
- David Zimmer, Parti libéral

Rôle du Comité

Le Comité étudie et évalue diverses questions, puis fait rapport à l'Assemblée législative. Son travail porte notamment sur le respect des principes d'économie et d'efficacité dans la gestion des activités du gouvernement et du secteur parapublic, l'efficacité des programmes dans la réalisation des objectifs fixés, ainsi que toute question soulevée relativement aux Comptes publics de l'Ontario. Durant l'année, le Comité tient un certain nombre d'audiences concernant les questions soulevées dans notre rapport annuel ou nos rapports spéciaux, puis présente ses observations et recommandations à l'Assemblée législative. En vertu des articles 16 et 17 de la *Loi sur le vérificateur général*, le Comité peut aussi demander au vérificateur général d'examiner toute question relative aux Comptes publics ou d'accomplir une mission spéciale en son nom.

RÔLE CONSULTATIF DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL AUPRÈS DU COMITÉ

Conformément à l'article 16 de la *Loi sur le vérificateur général*, le vérificateur général et des cadres supérieurs assistent aux réunions du Comité pour l'aider à faire des examens et à tenir des audiences concernant le rapport annuel du vérificateur général et les Comptes publics de l'Ontario.

Méthodes et activités du Comité

Le Comité peut se réunir chaque semaine lorsque siège l'Assemblée législative et, avec l'approbation de la Chambre, à tout autre moment de son choix. Toutes les réunions sont publiques, à l'exception de celles réservées à l'établissement de l'ordre du jour et à la préparation des rapports du Comité. Toutes les délibérations publiques du Comité sont consignées dans le Journal des débats (c'est-à-dire le procès-verbal intégral officiel des débats, discours et autres délibérations de l'Assemblée législative).

Le Comité choisit les dossiers qui l'intéressent dans le rapport annuel ou les rapports spéciaux du vérificateur général et tient des audiences à leur sujet. Il met généralement l'accent sur le chapitre du rapport annuel consacré aux vérifications de l'optimisation des ressources (VOR). Au cours des dernières années, chacun des trois partis politiques a choisi trois vérifications ou autres sections du rapport annuel sur lesquelles tenir des audiences. Le Comité détermine aussi s'il y a lieu de tenir des audiences sur les rapports spéciaux déposés durant l'année.

À chaque audience, le vérificateur général et la recherchiste du Comité lui communiquent les informations pertinentes concernant la section applicable du rapport ainsi que les réponses données aux conclusions et recommandations du vérificateur général par le ministère ou l'organisme de la Couronne ou du secteur parapublic faisant l'objet de la vérification. Le Comité demande ensuite à des cadres supérieurs des entités vérifiées de comparaître à l'audience pour répondre aux questions de ses membres. Comme le rapport annuel du vérificateur général traite de questions opérationnelles, administratives et financières plutôt que stratégiques, les ministres sont rarement invités à assister aux réunions. Une fois les audiences terminées, le Comité fait part de ses observations et recommandations à l'Assemblée législative.

Le greffier du Comité demande aussi aux entités vérifiées non convoquées à des audiences d'aviser le Comité des mesures prises pour donner suite aux préoccupations soulevées dans les rapports du vérificateur général.

RÉUNIONS TENUES

Le Comité a tenu 19 réunions entre octobre 2010 et juin 2011. Il a convoqué certaines de ces réunions pour compléter ses rapports sur les audiences concernant certaines sections des rapports annuels de 2009 et 2010 ainsi que le rapport spécial d'octobre 2009 sur *L'Initiative des dossiers de santé électroniques de l'Ontario*.

En 2011, le Comité a choisi de tenir des audiences sur quatre sections du Chapitre 3 (Rapports sur les VOR) et deux sections du Chapitre 4 (Suivi des VOR) :

- 3.03–Bureau des obligations familiales;
- 3.07–Dépenses de stimulation de l'infrastructure;
- 3.08–Société d'évaluation foncière des municipalités;
- 3.09–Élimination et réacheminement des déchets non dangereux;
- 4.05–Sécurité des véhicules utilitaires et programme d'application;
- 4.11–Gouvernance des conseils d'administration des hôpitaux.

RAPPORTS DU COMITÉ

Le Comité rédige des rapports et des lettres sur son travail à déposer à l'Assemblée législative. Ces rapports et lettres résument l'information recueillie par le Comité durant ses réunions et contiennent ses observations et recommandations. Une fois déposés, tous les rapports et lettres du comité sont accessibles au public par l'entremise du greffier du Comité ou en ligne à www.ontla.on.ca.

En général, les rapports du Comité comprennent des recommandations et demandent à la direction du ministère ou de l'organisme de la Couronne ou

du secteur parapublic de communiquer les réponses au greffier du Comité dans les délais stipulés. Le Bureau du vérificateur général examine ces réponses et tient compte des recommandations du Comité dans toute vérification subséquente du secteur opérationnel visé.

Entre octobre 2010 et juin 2011, le Comité a déposé les 17 rapports suivants, qui font suite aux audiences tenues sur des sections tirées des rapports annuels (RA) de 2009 et 2010 et d'un des rapports spéciaux du vérificateur général :

- *Dette non provisionnée de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail* (Section 3.14 du RA 2009) (déposé le 5 octobre 2010);
- *Subventions non dépensées* (Chapitre 2 du RA 2009) (déposé le 20 octobre 2010);
- *Services de télétriage* (Section 3.13 du RA 2009) (déposé le 26 octobre 2010);
- *Inspection et entretien des ponts* (Section 3.02 du RA 2009) (déposé le 1^{er} novembre 2010);
- *L'Initiative des dossiers de santé électroniques de l'Ontario* (rapport spécial d'octobre 2009) (déposé le 4 novembre 2010);
- *Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées* (Section 3.09 du RA 2009) (déposé le 24 novembre 2010);
- *Office de la qualité et de la responsabilité en éducation* (Section 3.04 du RA 2009) (déposé le 25 novembre 2010);
- *Secrétariat de la littératie et de la numératie* (Section 3.07 du RA 2009) (déposé le 6 décembre 2010);
- *Prévention et contrôle de l'infection dans les foyers de soins de longue durée* (Section 3.06 du RA 2009) (déposé le 28 février 2011);
- *Programme d'appareils et accessoires fonctionnels* (Section 3.01 du RA 2009) (déposé le 18 mai 2011);
- *Sécurité des véhicules utilitaires et programme d'application* (Section 4.05 du RA 2010) (déposé le 18 mai 2011);

- *Dépenses de stimulation de l'infrastructure* (Section 3.07 du RA 2010) (déposé le 18 mai 2011);
- *Gouvernance des conseils d'administration des hôpitaux* (Section 4.11 du RA 2010) (déposé le 18 mai 2011);
- *Société d'évaluation foncière des municipalités* (Section 3.08 du RA 2010) (déposé le 30 mai 2011);
- *Bureau des obligations familiales* (Section 3.03 du RA 2010) (déposé le 30 mai 2011);
- *Élimination et réacheminement des déchets non dangereux* (Section 3.09 du RA 2010) (déposé le 30 mai 2011);
- *Pratiques exemplaires du Comité permanent des comptes publics : Programme d'appareils et accessoires fonctionnels* (Section 3.01 du RA 2009) (déposé le 30 mai 2011).

Ce dernier rapport décrivait la procédure suivie par le Comité pour donner suite à son rapport du 18 mai découlant de la vérification du Programme d'appareils et accessoires fonctionnels effectuée en 2009 par le vérificateur général.

CONSEIL CANADIEN DES COMITÉS DES COMPTES PUBLICS

Le Conseil canadien des comités des comptes publics (CCCCP) se compose de délégués des comités des comptes publics fédéral, provinciaux et territoriaux de l'ensemble du pays. Il tient une conférence annuelle conjointe avec le Conseil canadien des vérificateurs législatifs (CCVL) pour discuter de questions d'intérêt commun.

La 32^e conférence annuelle du CCCCCP a été organisée par la Nouvelle-Écosse et s'est tenue à Halifax du 28 au 30 août 2011.